

Contribution de Pierre Bouchet, section Aix-en-Provence Fédération Paca
au
Sous chapitre 2-4 «Politique économique »

Pour mettre en application les quatre principes énoncés par le document préparatoire, une méthode a été définie.

C'est pour, de suivre la méthode pour construire un schéma de développement durable dans le sens plein du terme, c'est-à-dire en élaborant un plan qui inclut les trois composantes : économie, protection de l'environnement et questions de vie des habitants.

C'est le cahier des charges qu'a élaboré la conférence de Rio en 1992 ; la France a décliné les actions 21 et produit le référentiel français, détaillé -100 pages-, excellent, à disposition des intercommunalités.

Tout le monde croit que les démarches agenda 21 traitent uniquement de protection de l'environnement ; c'est lourdement faux ; cela traite à la fois de développement économique, d'environnement et des questions de vie des habitants. C'est la méthode, et il n'y en a pas d'autre, développée pour faire que le développement soit durable par sa conception même, ce qui est une condition sine qua non.

Et les intercommunalités sont bien le territoire pertinent pour mener les démarches agenda 21, puisqu'elles sont calquées sur les bassins de vie ou bassins d'emploi.

Je pense que ces démarches agenda 21 ne sont pas réalisées parce qu'elles impulsent une conception du développement à partir des territoires, ce qui est en contradiction avec la culture jacobine dominante et parce qu'elles indiquent comme facteur essentiel de réussite la participation de tous les « acteurs des territoires », ce qui est contraire à la distance que les élus entretiennent avec les habitants, avec les entreprises, avec les associations, avec les syndicats.

Mais est-ce faisable ? Parfaitement !

La réforme des collectivités locales a mis en place les Conseils de développement dans les intercommunalités dans un esprit identique à celui qui a conduit à indiquer comme obligatoire les « acteurs des territoires » dans les démarches agenda 21. Les « acteurs de territoires » sont donc en place, opérationnels sur ces fonctions.

Et le plan d'aménagement du territoire dont nous effectuons en ce moment la réalisation a bien été élaboré depuis les Conseils de développement, puis les Conseils communautaires, consolidés par les Régions, puis au niveau national. Nous avons donc aussi les processus organisés pour réaliser un plan national selon les quatre principes énoncés dans ce document.

C'est donc faisable.

Est-ce conforme à notre philosophie ?

C'est exactement la concrétisation de celle qui est développée par François Bayrou dans son article de Septembre 2007 dans la revue « Commentaires ».

Mettre en application cette philosophie, au plan institutionnel, c'est mettre en place les mesures concernant le pouvoir central qu'il indique dans « Au nom du tiers état » adopter la culture d'une France décentralisée, la base étant les communes, organisées en intercommunalités, puis des régions, puis l'état central.

J'en fais la contribution pour le sous chapitre 3-5 « réforme de l'état et des collectivités territoriales »

Dans ce contexte le plan qui applique les quatre principes énoncés dans ce chapitre est constitué comme suit :

- Lancer dans les intercommunalités des démarches agenda 21 en mettant en application le et laissé au placard, selon moi parce qu'il est d'un humanisme et d'une démocratie qui ne sont pas dans la culture politique d'aujourd'hui, mais qui sont précisément les nôtres. Et les emplois verts viennent naturellement dans un tel processus. Alors que si on focalise spécifiquement sur les emplois verts, on subventionne des entreprises qui auraient le travail même sans subvention, et quelques autres qui ne font que le dossier pour avoir la subvention mais ne font pas le travail. Le territoire pertinent pour conduire les démarches, c'est les bassins de vie ou bassins d'emploi, donc les intercommunalités ; il est encore mieux de consolider au niveau régional pour certains aspects, les transports par exemple ou l'enseignement ; puis au niveau national pour quelques aspects en impliquant les processus européens, Comité des régions et euro régions lorsque nécessaire ;
- Pour gouverner les organisations, entreprises et administrations en développement durable, Jacques Delors avait fait mettre au point une méthode dite EFQM. Investissement très lourd créant le modèle européen de conduite de toute organisation vers le succès économique « entreprises européennes les meilleures du monde selon Lisbonne », vers l'objectif simultané d'être propice à l'épanouissement des salariés, au développement de ses partenaires économiques, à la réponse aux besoins des clients et à un comportement de bon citoyen, par exemple en favorisant l'emploi et en accompagnant les adaptations économiques nécessaires. Cette méthode EFQM est largement mise en œuvre chez nos voisins ; c'est celle utilisée en France dans main grand groupe, dans le secteur public pour accompagner la démarche « qualité publique ». Mais l'AFNOR l'a enterrée selon un processus très français. Au passage, elle s'applique très facilement et sans dépense même dans les petites entreprises, celles dont le Centre des Jeunes dirigeants a pour formule : « l'entreprise au service de l'homme et pas le contraire ». Nous devrions en faire la promotion, par le relais des Régions et intercommunalités, pas la subventionner, la faire promouvoir.

Ces démarches sont donc bien celles qui conduisent aux objectifs du Mouvement Démocrate, rappelés dans le document préparatoire au congrès ; les méthodes pour les atteindre existent, sont éprouvées, et n'ont pas de « concurrents ». Pour être en adéquation avec notre philosophie, il faut seulement que nous ayons le courage de nous remettre en cause, car les démarches proposées bousculent ce que nous avons fait jusque là, de nous former, car tout ce que je dis n'est pas connu de tous les membres du MoDem, et de conduire un changement de la vie sociopolitique de France.

Dans l'industrie encore plus que pour les autres secteurs, l'efficacité, c'est créer ou faire créer les conditions pour que le pays lui-même, les acteurs des territoires, soient efficaces et humanistes ; ça c'est le sens de l'état : veiller à ce que tous les habitants soient respectés et aient les conditions d'épanouissement et que tous y contribuent ; et non pas annoncer que le pouvoir prend de bonnes initiatives mais que les gens ne jouent pas le jeu ou pire.

Ca aussi, c'est un changement de culture !